

---

**Q2-02**

---

**Référence:**

Page 1-4 de l'Étude d'impact sur l'environnement.

**Question:**

Le promoteur devrait fournir une estimation des émissions de GES associées à l'usage du gaz naturel pour ces 2 millions de résidences, mentionnées en page 1-4 de l'étude d'impact de mai 2005, en comparaison avec d'autres sources moins polluantes telles que l'hydroélectricité ou l'énergie éolienne.

**Réponse:**

En utilisant les facteurs d'émissions fournis par Environnement Canada (2004) pour le calcul des inventaires de gaz à effet de serre (GES), la combustion de 500 millions de pi<sup>3</sup>/jour de gaz naturel devrait occasionner des émissions de GES de 26 900 tonnes CO<sub>2</sub> Eq./jour.

Le gaz naturel offert sera destiné à différents usages. Au niveau industriel, il remplacera l'utilisation de combustibles fossiles générant d'avantage de GES par mégajoule d'énergie produite. Lorsque comparé au mazout, la combustion du gaz naturel produit environ 40 % d'émissions de GES en moins, sans compter la réduction d'autres polluants atmosphériques, tels les NO<sub>x</sub>, le SO<sub>2</sub> et les matières particulaires.